

Chers amis du practice,

La convention qui nous liait au golf de Lalargue durant 3 ans étant échue au 31 décembre 2019, votre comité a pris connaissance, lors de sa dernière séance, de l'offre pour 2020.

Celle-ci consiste en un partenariat à sens unique (pas de contrepartie de la part du PGCB) avec les avantages suivants pour **tous** les membres du practice ayant payé leur cotisation et étant en possession de leur carte de membre.

Conditions en tant que membre du golf de Lalargue :

- Abonnement 9 trous : **500€ individuel, 890€ couple** ; cette solution donne droit à une réduction de **50%** sur les green-fee 18 trous grâce à la remise de la carte LeClub Gold
- Abonnement 18 trous : 1'400€

Les 2 abonnements (9 ou 18 trous) donnent droit à une carte LeClub Gold qui permet également d'obtenir des remises de **40 à 50%** sur les GF des golfs du réseau (Prunevelle, Bournel, Rougemont, etc).

Conditions pour les membres du PGCB ne souhaitant pas adhérer au club de Lalargue :

Grâce à la remise d'une carte LeClub Classic à l'achat du premier GF sans réduction, une remise de **30%** sera accordée sur les parcours 9 et 18 trous ; cette carte donne également droit à des remises de **20 à 35%** sur les golfs du réseau.

Participation à certains événements

Les membres du PGCB seront avertis, à travers le site du practice, de la possibilité de participer aux événements du golf de Lalargue (tournois, animations particulières, soirées organisées par les restaurants et autres services).

Votre comité a bien entendu signé l'accord ci-dessus qui est valable jusqu'au 31 décembre 2020. Trois mois avant l'échéance, les parties se réuniront pour décider de la suite à donner à cette convention.

Le comité